

L'information, enjeu de la contestation au Canada

Sara Germain

Doctorante en communication à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)



Au Canada, l'accès à l'information est un levier de contestation pour les citoyens face aux projets miniers. A partir du cas d'une mine de lithium, la chercheuse québécoise Sara Germain éclaire les limites du système de débat public.

Comment le débat public s'empare-t-il de la question minière dans un pays où les projets sont nombreux ?

L'opportunité des projets miniers n'est pas réellement mise en débat. Tout le système politique et économique canadien favorise l'exploitation du sous-sol. Le code minier, les lois d'aménagement du territoire, les avantages fiscaux, la bourse de Toronto, tout participe à faire du Canada un paradis pour les compagnies minières : les trois-

quarts des sociétés minières dans le monde y ont installé leur siège social. L'activité se développe jusqu'en Arctique, dans les régions éloignées dont elle détermine le destin économique et l'emploi.

Dans ce contexte, pourquoi l'information représente-t-elle spécialement un enjeu ?

Prenons le cas, révélateur, du projet Authier dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue . Les habitants veulent connaître l'impact de l'exploitation du lithium sur l'esker tout proche, cet environnement millénaire de moraines et de canaux formé par la fonte des glaciers, qui abrite des réserves d'eau pure et tout un écosystème aquatique. Toutefois, la participation citoyenne est une responsabilité réglementaire laissée aux entreprises, souvent réduite à un dispositif minimal de réunions publiques. De même pour l'information : la compagnie minière présente elle-même l'étude d'impact tant que son objectif de production ne dépasse pas 2000 tonnes de minerai extrait par jour. Au-delà, ce seuil déclenche la procédure d'évaluation du Bureau des audiences publiques pour l'environnement (Bape). C'est l'instance garante du droit à l'information.

Le Bape produit une expertise neutre, conduit des audiences contradictoires et rend un avis au gouvernement. Ses recommandations ne sont pas contraignantes, mais elles pèsent lourd dans la décision. Sauf dans le cas des projets miniers, acceptés par le gouvernement malgré les avis défavorables. Parmi les précédents notables, la mine d'or autorisée dans l'Arctique, en 2008, contre l'avis du Bape, est devenue l'une des plus grandes mines d'or à ciel ouvert dans le monde.

Le Bape est perçu comme un modèle démocratique, mais la confiance des citoyens dans l'instruction des autorisations d'extraction est entamée faute de suivi des recommandations. Dès lors, les mobilisations citoyennes cherchent à déclencher l'intervention du Bape, d'une part pour accéder à une information loyale, d'autre part, pour retarder le projet dans l'espoir qu'il ne soit plus viable et soit finalement abandonné. Dans le secteur minier, le temps détermine la rentabilité, en raison de la forte variabilité du cours des minerais.

L'information est donc l'instrument du rapport de force ?

Plusieurs années de controverse ont dégradé le climat politique local au point que le gouvernement a finalement déclenché le Bape, à la demande même de la société minière. Pour avancer sur le dossier, on active l'instrument même que l'on accusait de faire perdre du temps. C'est l'ironie de l'histoire. Les habitants sont très satisfaits de ce revirement inhabituel, le projet Authier est devenu emblématique.

Malgré tout, ce n'est qu'un projet parmi beaucoup d'autres : déjà 40 % de l'immense territoire de l'Abitibi-Témiscamingue fait l'objet de droits d'exploration. C'est la région canadienne qui concentre le plus de titres miniers.

Le faible poids du Bape sur la politique d'extraction remet-il en cause les procédures de débat public ?

Ce n'est pas le Bape lui-même, mais l'ensemble du système d'examen des projets miniers qui est à revoir. Au plan des procédures, la première exigence serait de soumettre tous les projets miniers au Bape, quel que soit le tonnage d'extraction. Tout portant à croire que le nombre de projets va continuer d'augmenter dans les prochaines années, il faudrait aussi créer un bureau fédéral d'ombusman, indépendant et correctement financé, pour défendre l'ensemble des droits humains dans les affaires liés au secteur minier. .

Le traitement de la question minière favorise-t-il la radicalisation des mouvements citoyens ?

J'observe plutôt une polarisation. Dans ces territoires immenses émerge une logique de coalition des collectifs protestataires, pour soutenir les mobilisations locales afin qu'elles s'installent dans la durée. A l'inverse, les entreprises minières valident des modalités de participation qui divisent ou excluent, par exemple en limitant l'accès des réunions publiques aux habitants d'un périmètre restreint.

Propos recueillis par Valérie Urman

[1] Sara Germain. (2022). Accès à l'information : un enjeu de participation citoyenne au Québec face aux projets miniers en région éloignée. In Les enjeux de l'information et de la communication 2022/S1 (N°22/2A). [Cairn Info](#).

[2] Entre novembre 2020 et décembre 2022, l'Abitibi-Témiscamingue a enregistré 11 730 nouveaux *claims* miniers, soit un droit exclusif permettant de vérifier la présence de minerai dans une zone de 160 000 mètres carrés. Une hausse de près de 40%, a rapporté La Presse. Les *claims* ne deviennent pas tous des mines, mais la loi sur l'aménagement et l'urbanisme donne préséance aux titres miniers sur toute autre affectation du territoire. [Article à lire dans La Presse](#)

[3] L'ombudsman (ou ombud) est un défenseur des droits, un médiateur. Au Canada, il existe de nombreux bureaux fédéraux liés chacun à une question spécifique (la responsabilité des entreprises, la protection de la vie privée, les vétérans, les contribuables...).



Sara Germain

Sara Germain est doctorante en Communication à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et en sociologie à l'École des hautes études en sciences sociales (EHES). Ses recherches sont principalement liées aux médias socio numériques, à la participation citoyenne. Originaire de l'Abitibi (Québec), elle milite sur les questions liées à l'extraction minière.